

# 12 HEURES D'ENDURANCE DE LA TUQUE

*18-19-20 mai 2012*



*INFO COMPÉTITION:  
info@coursesvtt.qc.ca  
Inscriptions : 819 740-1888  
Pistes : 819 740-6888*

**Informations touristiques  
et hébergement  
Sans frais: 1 877 424-8476**

## **Article 1 : PRÉSENTATION**

Le comité organisateur, ainsi que Ville de La Tuque seront les hôtes, les 18,19 et 20 mai 2012, de la **première** édition d'une course d'endurance de **Sides by Sides** qui se déroulera dans le contexte des **«12 Heures d'Endurance de La Tuque»**. Cette compétition sera courue par équipes de un ou deux pilotes par véhicules sur une durée de deux heures avec des véhicules d'une cylindrée minimale de 600 cm<sup>3</sup> et maximale de \*1 000 cm<sup>3</sup>.

\*Certaines conditions s'appliquent.

Le circuit aura une partie clôturée dans laquelle seront installés les puits de ravitaillement. La largeur de la piste sera de cinq à huit mètres. L'épreuve est déclarée de catégorie internationale.

Les inscriptions devront parvenir **au plus tard le 11 mai 2012** au bureau de Courses VTT qui a été mandaté par le comité organisateur pour gérer les inscriptions **Side by Side** des 12 Heures d'Endurance de La Tuque 2012 à l'adresse suivante : **COURSES VTT 574, Route Gélinas, Sainte-Clotilde de Horton JOA 1HO**. Pour informations : 819 740-1888 / 819 740-6888 / info@coursesvtt.qc.ca

Le pilote et le co-pilote devront être en possession d'une licence de coureur valide délivrée par COURSES VTT s.e.n.c. Les licences à la journée, valides pour les 12 Heures d'Endurance, sont autorisées et seront délivrées sur place lors des vérifications administratives (160\$/année ou 45\$/événement). Les licences des autres associations seront refusées.

### **Prix : 100 \$CAD avant le 13 avril 2012 / 150 \$CAD après le 13 avril 2012**

*\*\*Traite internationale ou traite bancaire et/ou argent comptant exigés pour les inscriptions internationales. Ajustez le montant selon le taux en cours.*

Pour participer à l'épreuve les frais ci hauts doivent être défrayés et les chèques ou mandats-poste doivent être libellés à l'ordre de la Corporation des activités populaires de la Ville de La Tuque (CAPLT).

### **Admission :**

Inclus dans le coût d'inscription, chaque équipe obtient **4** laissez-passer sous forme de bracelets pour la durée complète de l'événement (2 pilotes, 1 mécaniciens et 1 panneateur). Pour obtenir des laissez-passer « Accès-aux-Puits » supplémentaires, vous devez en faire la demande en même temps que votre inscription. Les bracelets supplémentaires sont disponibles en pré-vente au coût de \$60.00 par ensemble de 5 bracelets (maximum de 4 ensembles par équipe). Suivant la date de pré-vente déterminée, les laissez-passer « Accès-aux-Puits » seront disponibles uniquement à la billetterie le jour de l'évènement au coût de \$25 chacun.



## **Article 2 : PROGRAMMATION**

### **Samedi 19 mai :**

|                          |  |
|--------------------------|--|
| <b>8:00 à 9:00 hrs</b>   | <b>Accréditation Side by Side (pige au hasard des positions de départ)</b> |
| <b>9:15 hrs</b>          | <b>Réunion des pilotes Side by Side</b>                                    |
| <b>10:40 à 11:00 hrs</b> | <b>Pratiques Side by Side</b>  |
| <b>18:00 hrs</b>         | <b>Pré-Grille</b>  |
| <b>18:30 hrs</b>         | <b>Départ Side by Side (arrivée à 20h30)</b>                               |
| <b>21:30 hrs</b>         | <b>Remise de prix</b>  |

---

Une vignette sera apposée sur le **seul** véhicule autorisé par équipe à être stationné dans les puits. Les autres véhicules de l'équipe auront un espace dans un parc réservé au stationnement principal.

**L'eau ne pourra être fournie à tous les emplacements, cependant il y aura des endroits à proximité des puits pour que vous puissiez remplir vos contenants avant et après la compétition.**

## **Article 3 : QUALIFICATIONS TECHNIQUES**

- ⇒ Selon l'horaire mentionné, tous les pilotes doivent se présenter à l'emplacement « 0 » avec tous les équipements obligatoires. Nous vous demanderons, les licences et vous remettrons les documents nécessaires pour la qualification technique.
- ⇒ Notez : casque certifié "SNELL", vêtements, lunettes, bottes, extincteur, et Sides by Sides seront tous inspectés afin de s'assurer de leurs bonnes qualités et fonctionnements.
- ⇒ Une fois la qualification technique réalisée, un officiel fera une marque sur le châssis, à partir de ce moment, le changement de véhicule est interdit.
- ⇒ En tout temps, le Side by Side peut être inspecté par un officiel.



#### **Article 4 : ÉQUIPEMENTS OBLIGATOIRES PILOTES**

- ⇒ Chaque pilote devra être équipé d'une tenue de type Motocross - Casque Snell – Lunettes protectrices - Gants (ignifuges idéalement)
- ⇒ Un extincteur de 9 kilos (aux normes A-B-C) est nécessaire à chaque emplacement.
- ⇒ Chaque pilote recevra une étiquette collante sur laquelle la lettre lui correspondant sera inscrite (A et B) Cette étiquette devra être apposée sur le côté gauche de chaque casque.
- ⇒ Tout l'équipement (pantalon, chandail et casque) porté par les pilotes, s'il est numéroté, doit l'être au même numéro que le Side by Side de l'équipe, ceci dans le but d'éviter les erreurs. On ne doit JAMAIS voir 2 numéros différents.

#### **Article 5 : LARGEUR MAXIMALE SELON LA CLASSE**

- ⇒ Entre 60.5 et 64.0 pouces

#### **Article 6 : ÉQUIPEMENTS OBLIGATOIRES DU SIDE BY SIDE**

- ⇒ **Protection latérale :** Portes + Filets ou Filets complets et barres : Hauteur complète, avec attaches solides (clips de plastic refusées). Les carreaux doivent avoir un maximum de 2 pouces X 2 pouces.
- ⇒ La porte peut être remplacée par une barre latérale horizontale complète qui protège le pilote et/ou le passager des impacts possibles. Cependant, si le véhicule a seulement une barre latérale, un filet couvrant la hauteur complète du siège doit être installé.
- ⇒ Le siège du passager doit avoir les mêmes protections que celui du pilote (barres - filets ou portes + ceinture en 4 points).
- ⇒ **Ceintures :** Points de retenue en 4 points minimum.
- ⇒ **Moteur :** Le moteur doit demeurer celui d'origine de modèle choisi. (turbo et « supercharger » sont interdits).



- ⇒ **Pneus** : Ces derniers doivent être de type hors-route seulement (pneus de voiture interdit).
- ⇒ **Feu d'identification** : Un feu de couleur rouge doit être allumé en tout temps à l'arrière du véhicule. Il doit être installé au centre de ce dernier
- ⇒ **Arrêt d'urgence** : Un dispositif d'arrêt d'urgence du moteur par bouton poussoir doit être installé au centre du tableau de bord. Il doit être rouge et facilement accessible par le pilote ou le passager.
- ⇒ **Extincteur** : Un extincteur 5 livres ayant la norme ABC doit être fixé et accessible à l'intérieur du véhicule par le pilote en tout temps.
- ⇒ **Identification** : Le véhicule doit clairement être identifié par son numéro d'identification (numéro de coureur) des 2 côtés du véhicule.
- ⇒ **Contrôle du bruit**: Suivant les normes en vigueur, les décibels sont limités à 98. Tout véhicule dépassant cette limite sera immédiatement refusé au départ. Pendant l'épreuve, tout véhicule dépassant les normes sera arrêté pour remise en conformité.

## **Article 7 : GRILLE DE DÉPART**

### ➤ **7.1 Pratiques:**

La période de pratique s'étendra sur une période de 20 minutes

## **Article 8 : DÉPARTS**

**IMPORTANT** : \*\*Une réunion des pilotes est obligatoire avant chaque départ pour TOUS.

Départ à 18:30 hrs : Les positions de départ auront été pigées au hasard lors de l'accréditation.

Le départ sera donné du même style que la Formule 1 c'est-à-dire que les véhicules feront un tour de chauffe selon leurs positions respectives. Ils seront précédés par un véhicule officiel. À la ligne des puits, ce dernier se retirera du circuit et les véhicules se positionneront latéralement et alternativement un derrière l'autre (exactement comme en Formule 1). Les moteurs de tous les véhicules devront rester en marche. Au signal du départ donné par le directeur de course, tous les véhicules s'élanceront en même temps pour la course.

Les pilotes sont responsables du comportement de tous les membres de leur équipe



### **Article 9 : RAVITAILLEMENT**

Les ravitaillements s'effectueront obligatoirement le moteur du véhicule arrêté. Il ne devra jamais y avoir plus de 20 litres de carburant en stock dans un emplacement. Toute installation de type « derrick » est interdite.

### **Article 10 : CHANGEMENT DE PILOTE**

Tout changement de pilotes devra s'effectuer devant le puit de ravitaillement, hors de la piste de décélération et le moteur du véhicule arrêté.

### **Article 11 : ARRIVÉES**

L'arrivée se fera au poste d'arbitrage lorsque le drapeau à damier sera situé au meilleur endroit considérant la compilation. Après l'agitation du drapeau à damier, tous les pilotes devront ralentir et rester dans leur position respective, les pilotes devront se placer derrière la voiture pilote (pace car). Un autre véhicule fermera la piste derrière le dernier concurrent de la course. Il est interdit à chacun des membres de l'équipe de franchir le mur des puits jusqu'au signal de l'officiel.

### **Article 12 : FIN DE LA COURSE**

Dès l'arrivée, les véhicules seront mis en parc fermé. Après vérification et un délai de 30 minutes après l'arrivée, les véhicules pourront être sortis définitivement du parc fermé.

Les Sides by Sides des équipes finissantes 1<sup>ères</sup> 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> au classement de chaque catégorie devront rester disponibles pour les photos officielles (podium).

### **Article 13 : PUIITS**

Il est important de garder libre les chemins d'accès (près de la clôture) et espaces réservées en cas d'urgence. Un véhicule stationné devant votre emplacement est de votre responsabilité. S'il y a trop de véhicules dans les puits, une pénalité sera imposée à l'équipe.

Chaque équipe est responsable de la propreté de son emplacement. Les organisateurs louent des conteneurs à déchets... ils sont à votre disposition. En cas de non-respect, une facture vous parviendra!

- ☞ Un conteneur à déchets sera installé à proximité des puits.
- ☞ Il est interdit de faire des feux de camps. Sans avis, les pompiers pourront être appelés et la facture ira à l'équipe fautive.



#### **Article 14 : DRAPEAUX**

Les drapeaux qui seront utilisés pendant l'épreuve seront ceux habituellement utilisés dans les divers événements de courses de VTT.

#### **Article 15 : RÉPARATIONS**

Chaque véhicule accidenté pourra être réparé par deux mécaniciens et les pilotes. Les personnes admises devant la ligne des puits de ravitaillement (pit line) sont : les pilotes, le mécanicien et le panneateur.

Toutes les pièces, à l'exception du châssis, pourront être changées. Les réparations devront être effectuées dans la ligne des puits devant votre emplacement. Toutes réparations, à l'exception de celles précisées ci-dessous, effectuées hors de ces endroits, entraîneront des pénalités.

En cas de panne totale, le pilote en repos d'une même équipe sera autorisé à aider le pilote en course pour pousser le véhicule (dans le sens de la course) jusqu'à leur puits respectif. Seuls les dépannages de fortune pourront être effectués en bordure de la piste sous la surveillance d'un commissaire de course, à condition que le véhicule soit bien rangé et ne présente aucun danger pour les autres concurrents. Toutes les soudures doivent être effectuées devant les puits. Notez que plusieurs remorqueurs sur place pourront vous offrir de l'aide. Soyez reconnaissants envers eux... ou vous devrez pousser !

#### **Article 16 : CLASSEMENT**

Le classement sera établi à la fin de l'épreuve. Celui-ci, sera basé sur le cumul du plus grand nombre de tours, déclarant ainsi le vainqueur de la course d'endurance de Side by Side des 12 HEURES D'ENDURANCE DE LA TUQUE.

Chaque équipe doit faire un choix seulement et l'indiquer dans son formulaire d'inscription. Un résultat sera sorti dans chacune des catégories et un résultat complet sera aussi disponible.

#### **Article 17 : RÉCLAMATIONS**

Les réclamations relatives au classement seront reçues dans les 30 minutes suivant l'affichage des résultats officiels de la course, accompagnées d'une somme de 100 \$ remboursable si la réclamation est fondée. La réclamation devra être remise entre les mains du directeur de course. Les réclamations concernant les pilotes entre eux sont recevables dans les 30 minutes après la fin de la course. S'il y a lieu de démonter le moteur, cette opération devra être faite par le mécanicien du véhicule, et le réclamant devra verser la somme de 400 \$ pour les quatre temps. Si la réclamation n'est pas fondée, cette somme ira à l'équipage incriminé. Le réclamant, les pilotes et les concurrents licenciés des véhicules incriminés devront assister aux vérifications.



## **Article 18 : SANCTIONS**

Les sanctions seront prises par la direction de Courses VTT et les dirigeants du comité organisateur.

## **Article 19 : APPLICATION DU PRÉSENT RÈGLEMENT**

Tous les points non prévus au présent règlement seront tranchés par Courses VTT et les dirigeants du comité organisateur. Par leur inscription, les pilotes s'engagent à se conformer aux règlements et en acceptent toutes les clauses. Ils s'engagent également à respecter les décisions prises par les organisateurs, Ville de La Tuque et Courses VTT.

D'autre part, si l'épreuve ne pouvait avoir lieu, en cas de force majeure, les organisateurs ne pourraient être tenus responsables vis-à-vis des concurrents, et les frais d'inscriptions ne seraient pas remboursés.

## **Article 20 : ASSURANCE**

Les organisateurs s'engagent à souscrire à une assurance.

**Attention** : Pour les licences à la journée délivrées par COURSES VTT, les pilotes étrangers ne bénéficient d'aucune garantie attachée à cette licence. Si vous le souhaitez, vous devez souscrire un complément de garantie corporelle. En cas de refus de votre part, nous vous demanderons de signer une décharge de responsabilité.

## **Article 21 : NEUTRALISATION DE LA COURSE**

Au cas où pendant la course, un incident (conditions atmosphériques ou toute autre cause majeure) engageait la sécurité, rendant impossible le déroulement normal de la compétition, le directeur de course pourra décider la neutralisation.

Dans ce cas, un véhicule spécialement balisé, muni de gyrophares, empruntera la piste. Il circulera à vitesse modérée. Dès son entrée en piste, la sortie des puits sera fermée (drapeau rouge). Pendant toute la durée de la neutralisation, un panneau « Safety Car » sera placé sur la ligne de départ pour informer les coureurs.

Lorsque ce véhicule entrera en piste, il allumera, sur l'ordre du directeur de course, ses gyrophares rouges et, à partir de ce moment, le drapeau jaune sera présenté au poste de surveillance. Les coureurs rattrapant le « Safety car » devront se ranger derrière en file indienne sans le dépasser.



Pendant la neutralisation de la course, les machines peuvent s'arrêter au puit. Les coureurs, une fois l'arrêt au puit accompli, devront se positionner en file indienne à la sortie de la voie des Sides by Sides et ne pourront rejoindre la piste que sous les ordres du commissaire, après que le « Safety car » soit passé au niveau du drapeau rouge. Ensuite la sortie du couloir des puits sera à nouveau fermée. Les coureurs qui n'ont pas quitté le couloir des puits devront attendre le prochain groupe.

Lorsque le « Safety car » sera rappelé par le directeur de course, il devra d'abord boucler un tour complet du circuit, gyrophares allumés, mais les dépassements restent toujours interdits jusqu'au moment où le « Safety car » quittera la piste pour revenir à son poste. Le « Safety car » doit quitter à l'endroit où il l'a emprunté soit à la sortie du chronométrage.

Dès que le « Safety car » aura quitté la piste, la sortie du couloir des puits sera de nouveau ouverte en permanence. Chaque tour couvert pendant l'intervention du « Safety car » sera comptabilisé comme tour de course. Toutes les autres règles de course restent valables.

## **Article 22 : OFFICIELS**

COORDONNATEUR DE L'ÉVÈNEMENT : David Duchesneau

DIRECTEUR ORGANISATIONNEL: Yvan Savignac

DIRECTEURS DE COURSE : Luc Boucher & Martin Boucher

COMPILATION : Lynda Chénard (Courses VTT)



**PÉNALITÉS**: Toutes les pénalités de temps seront sanctionnées par un STOP AND GO.

| #   | INFRACTION CONSTATÉE   | STOP AND GO              |
|---|--|--------------------------|
| 1   | Remplacement d'un pilote par une personne non-inscrite   | Disqualification         |
| 2   | Side by side de course circulant sur la voie publique non accompagné par la direction de course  | EXCLUS de la compétition |
| 3   | Tout geste agressif ou insulte envers l'organisateur, bénévole, officiel ou un autre pilote par un pilote ou un autre membre de l'équipe | 4 minutes à l'expulsion  |
| 4   | Non-respect de l'article 12 (assistance et espace dans les puits)  | 2 à 5 minutes            |
| 5   | Retard à la qualification technique  | 2 minutes                |
| 6   | Non-respect des règles de sécurité d'incendie dans les puits (soudure, fumeur, etc.)   | 1 minute                 |
| 7   | Ravitaillement ou mécanique entre chaque manche. Mécanicien supplémentaire lors d'une réparation.  | 5 minutes                |
| 8   | Couper le parcours   | 3 minutes                |
| 9   | Doublement d'un concurrent sous le drapeau jaune   | 1 minute                 |
| 10  | Départ anticipé  |                          |
| 11  | Vitesse excessive dans les puits   |                          |
| 12  | Moteur non arrêté au puit pendant le ravitaillement  | 40 secondes              |
| 13  | Moteur non arrêté au puit pendant le ravitaillement  | 40 secondes              |
| 14  | Feu AR ou AV ne fonctionnant pas   | 40 secondes              |
| Sortie de piste pour réparation immédiate. S'il n'y a pas d'arrêt après deux signalements au drapeau les temps seront appliqués en plus du temps perdu à réparer. |  |                          |
| 15  | Numéro manquant et plaque manquante sur le véhicule  | 20 secondes              |

### **ROCÉDURE STOP AND GO**

Un aménagement spécifique à l'arrêt Stop and go sera prévu. Un commissaire chronométrateur, sous la responsabilité du directeur de course, sera chargé de l'exécution de l'arrêt, du chronométrage et du départ.

- ⇒ Constat de l'infraction : Présentation du numéro du concurrent sur un panneau STOP pendant trois tours.
- ⇒ S'il n'y a pas d'arrêt après trois tours: Présentation du drapeau noir et le numéro sur le panneau STOP. ARRÊT IMMÉDIAT ET DOUBLAGE DE LA PÉNALITÉ.
- ⇒ S'il n'y a pas d'arrêt : EXCLUSION DE LA COURSE.

ATTENTION : TOUTES CES PÉNALITÉS PEUVENT ÊTRE AGGRAVÉES PAR DÉCISION DU COMITÉ ORGANISATEUR OU DE LA DIRECTION DE COURSE EN CAS DE FAUTE GRAVE ET DE RÉCIDIVE.



## DISTRIBUTION DES PRIX

*100 % des inscriptions en bourses aux compétiteurs.*

*Bonne compétition !*

